

N/Réf: GL/NG/VD

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020 À 18H00

L'an deux mil vingt, le douze du mois de février à 18 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise, légalement convoqué le 5 février 2020, s'est assemblé au Pôle de l'Eau à SAINT-PAIR-SUR-MER, sous la présidence de Monsieur Guy LECROISEY, Président.

Présents : M. Guy LECROISEY, Président.

MM. BLANCHET, DAVID et DESQUESNES Vice-Présidents.

MM. BISSON, BOUTOUYRIE, CERCEL, CHARNEAU, DESBOUILLONS, DI MASCIO, GUESNON, HUET, NOGUES, PETITGAS (arrivé à 18h30), PEYROCHE, PICOT, QUESNEL, RAILLIET, MME ROULLEY, MM. TAILLEBOIS, YVER et MME VERNIER.

<u>Procurations</u>: M. BAZIRE et MME BUNEL. ont donné respectivement procuration à MM. DESQUESNES et CERCEL.

<u>Excusés</u>: MM. AMAURY, CLEMENT, DELAPLANCHE, GIRARD, LAUNAY, LELEGARD, MME MELLOT, MM. NIOBEY, SILANDE, THEVENIN et VERON.

Absents: MM. FERET et HARIVEL.

Secrétaire de séance : Madame VERNIER.

Le nombre de membres en exercice étant de 37, les membres présents forment la majorité.

La convocation à la présente séance a été adressée le 5 février 2020.

**_*_

M. le Président ouvre la séance. Madame VERNIER est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- Débat d'orientations budgétaires 2020,
- Convention avec GTM relative à la refacturation des services des systèmes d'information aux entités utilisatrices,
- Convention constitutive de groupement de commandes n°GC 2001 avec la Ville de GRANVILLE relative aux fournitures et services relevant des marchés TIC (Technique de l'Information et de la Communication),
- Modification du tableau des effectifs.

Il soumet ensuite le procès-verbal du Comité Syndical en date du 4 décembre 2019 à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

**_*_

2020-02-05 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

À la demande du Président, M. BLANCHET Vice-Président en charge par délégation des affaires financières débute la présentation portant sur les orientations budgétaires pour l'année 2020. Il précise que ces orientations budgétaires sont les dernières du mandat et fait grâce à l'assemblée des rappels réglementaires. Il rappelle que le SMAAG est toujours composé de treize communes, qu'il a toujours le même service public d'assainissement collectif et que depuis le 1^{er} janvier 2020 il n'y a pas eu d'évolution ni sur le périmètre, ni sur les compétences, ni sur le mode de gestion. Désormais, le Syndicat n'a plus qu'un budget unique.

Rappels sur les tarifs:

En ce qui concerne le traitement et transfert pour la part du délégataire, la part fixe reste à 12,37 €, et la part variable à 0,7718 €.

Pour la collecte, la part fixe est à 53,08 € et la part variable à 0,5856 €.

Le total de la part fixe s'élève à 78,77 € et la part variable à 1,7183 €, ce qui fait un coût au m3 de 2,82 € T.T.C. avec une petite variation sur la période 2013-2020:+5 % soit une variation annuelle de +0,7%.

Rappels sur la rémunération du délégataire :

Il rappelle que les tarifs du délégataire font l'objet d'une actualisation chaque année selon les formules qui sont fixées par les contrats et fait grâce à l'assemblée de ces formules.

Rappels sur la rémunération du délégataire – Traitement et transfert :

Il présente les graphiques retraçant l'évolution de ces tarifs depuis la signature du contrat d'affermage et indique que la plus forte variation est due à l'intégration de nouvelles prestations : traitement du phosphore (obligation réglementaire), traitement de l' H_2S et gestion des PR Beausoleil et Belle Rive.

Nathalie GENIN rappelle que l'intérêt de ces courbes est de pouvoir apprécier le rôle du gain de productivité pour contenir l'augmentation tarifaire.

Rappels sur la rémunération du délégataire – Collecte :

Des graphiques analogues sont présentés pour les tarifs de la collecte.

Le Vice-président passe ensuite à l'analyse rétrospective.

Analyse rétrospective – Inscriptions consolidées (2017 et 2018) - Recettes de fonctionnement :

- Recettes réelles de fonctionnement en 2019 :
 - -~ 3,2 M€ (légèrement inférieur à celles de 2018 et inférieur à celles de 2017),
 - 3 recettes principales :
 - Vente de produits :
 - 2,3 M€ soit ~ 70% des recettes réelles de fonctionnement,
 - En baisse en 2019 du fait de l'intégration du décalage de la perception des redevances suite au changement de délégataire au SMPGA.
 - Subvention d'exploitation (dont prime pour épuration) :
 - ~ 650 000 € soit ~ 20% des recettes réelles de fonctionnement,
 - En hausse en 2019 du fait de l'inscription d'aides pour la mise en conformité des branchements suite aux contrôles.
 - Autres produits de gestion courante :
 - $\sim 200\ 000$ € en 2019 soit $\sim 7\%$,
 - En hausse (PFAC constructions et PFAC ST-AUBIN).
- Recettes d'ordre (Amortissements subventions) : ~ 600 000 €.

Il attire l'attention des conseillers sur les graphiques qui permettent d'apprécier l'évolution des inscriptions budgétaires sur trois ans en valeur absolue et en pourcentage.

Analyse rétrospective – Inscriptions consolidées (2017 et 2018) - Dépenses de fonctionnement :

- Dépenses réelles de fonctionnement en 2019 : 3,7 M€
 - 2 dépenses principales :
 - Services extérieurs :
 - 2,4 M€ en 2019, soit ~65% des dépenses réelles de fonctionnement.
 - Dépenses de personnel : ~ 410 000 € soit ~ 10% des dépenses réelles de fonctionnement.
 - Charges exceptionnelles:
 - ~ 530 000 € en 2019 soit 15% des dépenses réelles de fonctionnement,
 - En hausse en 2019 par rapport à 2018.
- Dépenses d'ordre :
 - Amortissement des biens : ~ 1,6 M€ (même ordre qu'en 2018),
 - Virement à la section d'investissement : ~ 700 000 € (légèrement inférieur à celui de 2018).

Analyse rétrospective – Réalisations :

- ~ 3 M€ en 2019 soit 92% des recettes réelles de fonctionnement réalisées,
- En baisse d~ 0,5 M€ par rapport à 2017 et 2018,
- ~ 1,7 M€ en 2019 soit 67% des dépenses réelles de fonctionnement réalisées hors excédent résultat et ramené à 46% si prise en compte de l'excédent du résultat,
- En baisse de 0,2 et 0,4 M€ par rapport à 2017 et 2018.

Analyse rétrospective Financement des investissements :

Financement des investissements en 2019	Subventions	Emprunts nouveaux	Dotation, fonds divers, réserves	Épargne nette
Prospective	30 %	50 %	0 %	20 %
Réalisation	Alisation 68 % 10 % (uniquement prêt à taux ze Pas d'emprunts bancaires		20 % (FCTVA sur investissements 2018)	2 %

Nathalie GENIN revient sur la distorsion entre la prospective et la réalisation. Elle rappelle qu'au niveau des aides, il y a toujours des décalages entre les demandes et la perception des fonds ce qui explique qu'elles sont intervenues à hauteur de 68 % dans le financement des investissements au lieu des 30 % prévus dans la prospective. La seconde source de financement aura été en 2019 le FCTVA. Il

s'agit du fonds touché sur les investissements réalisés en 2018. Il restera un reliquat à inscrire au BP 2020, puis cette recette disparaîtra puisque le budget est dorénavant assujetti à la T.V.A.

M. BLANCHET présente la composition du financement des investissements sur trois ans.

Analyse rétrospective Bilan des versements et reversements suite à l'assujettissement du budget :

Il passe ensuite au bilan sur la T.V.A. Il indique que le solde entre les versements et les encaissements est non négligeable puisque s'élevant à 46 753 €.

Analyse prospective Évolution des grands équilibres :

Des grands équilibres, il ressort :

- Une dégradation de la CAF brute en 2020 due au remboursement du prêt relais, cette dégradation étant à relativiser au vu du résultat provisoire du budget annexe dégagé à l'issue de l'exercice 2018 (= 954 580,96 €).
- Remboursement du prêt relais effectué sur le BP 2019 du fait du résultat dégagé sur le budget annexe en 2018. Ce remboursement explique la dégradation temporaire de la CAF nette.
- M. le Président rappelle que le prêt relai avait été fait à court terme pour les travaux de Saint-Aubindes-Préaux, imputés sur le budget en régie. Il avait été prévu de le rembourser en 2020, mais comme le Syndicat a pu dégager un bon résultat sur le budget annexe à l'issue de l'exercice 2018, il en a profité pour anticiper ce remboursement.
- M. BLANCHET invite l'assemblée à passer à l'analyse prospective.

Analyse prospective -Section de fonctionnement Hypothèses : recettes :

Il rappelle tout d'abord les hypothèses qui ont été prises pour cette analyse prospective et notamment celles qui concerne l'évolution des parts fixes (+1%) et de l'assiette des redevances (+0%). Il justifie ce choix par l'évolution de ces deux paramètres lors des précédentes années et s'appuie pour cela sur les graphiques réalisés à cet effet. Si l'évolution du nombre de parts fixes est linéaire, ce n'est en revanche pas le cas pour les volumes qui présentent une alternance de variation à la hausse et à la baisse avec une valeur moyenne de l'ordre d'1,35 Millions de mètres cube.

- M. le Président rappelle qu'au cours de ce mandat, ont été instaurés la PFAC et le tarif pour les contrôles obligatoires de branchements lors des ventes. Il attire l'attention sur les recettes que génèrent ces derniers (45 000 €), recettes qui sont non négligeables puisqu'elles permettent de couvrir les dépenses nécessaires à la réalisation de ces contrôles.
- M. BLANCHET passe ensuite aux hypothèses faites sur la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes et présente dans la foulée les scénarii simulés. Il rappelle à l'assemblée que ces simulations ont été réalisées sans prise en compte du résultat de l'exercice précédent, résultat qui peut impacter sur la hauteur du virement à la section d'investissement et donc sur le niveau de recours à l'emprunt :

Critères modulés		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	
Fonctionnement	Recettes	Prime pour épuration	120 000 € (50%)	120 000 € (50%)	0 €
Investissement	Recettes	Subvention AESN	40%	20%	20%
		Prêt à taux zéro AESN	20%	40%	40%
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement			220 000 €	200 000 €	75 000 €

M. le Président rappelle que la suppression de la prime d'épuration a été évoqué plusieurs fois dans cette assemblée et que ce qui semblait être hypothétique, ne l'est plus aujourd'hui puisque cette prime sera supprimée au 31/12/2024 date correspondant à la fin du 11ème programme.

M. BLANCHET reprend la parole pour présenter le résultat des simulations :

Scénario 1: le résultat de l'exercice est plutôt stable ce qui suppose une bonne calibration des redevances. La CAF Brute se maintient. En revanche, la CAF Nette marque une baisse logique du fait de l'augmentation des intérêts. La contribution de la CAF Nette au financement des investissements passe de 30 à 20% sur la période de simulation.

Scénario 2 : le résultat marque une baisse du fait de l'augmentation des intérêts mais cette baisse reste contenue. Dans ce second scénario, la CAF Brute se maintient également. En revanche, la baisse de la CAF Nette est plus marquée du fait d'un recours à l'emprunt plus important. La contribution de cette dernière aux financements des investissements n'est plus que 10% en fin de période de simulation.

Scénario 3: la baisse est amplifiée du fait de la suppression de la prime pour épuration en plus de l'augmentation des intérêts. La CAF Brute se dégrade légèrement. La dégradation de la CAF Nette s'accentue encore. La CAF Nette ne participe aux financements des investissements qu'à hauteur de 5% en fin de période de simulation.

De cette analyse prospective, il ressort que la situation financière se dégrade avec la modulation des taux d'aides et de prêts de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que la baisse de la prime pour épuration. Deux solutions alternatives à cette baisse inéluctable de la prime pour épuration peuvent être envisagées à ce stade :

- Diminuer les dépenses de 120 000 € ce qui paraît difficile,
- Augmenter les recettes de fonctionnement de 120 000 € (à voir lors des réflexions sur le mode de gestion).

S'agissant de la modulation des taux d'aides et de prêts et du conditionnement des taux optimisés à la réalisation d'un zonage pluvial, le Président informe l'assemblée du courrier qu'il a adressé à l'Agence de l'Eau sur ce sujet et indique qu'il est toujours en attente d'une réponse.

Nathalie GENIN précise qu'en l'absence de zonage au 1^{er} janvier 2021 approuvé après enquête publique, les subventions passent de 40 à 20 % et le taux des prêts à taux zéro de 20 à 40%.

M. le Président rajoute qu'une telle disposition est purement injuste, le Syndicat pouvant être pénalisé du fait de la non-réalisation d'un zonage qui ne relève pas de sa compétence. Ce sont les communes qui détiennent la compétence « Eaux pluviales ».

Nathalie GENIN indique qu'au moment où l'Agence de l'Eau a travaillé sur son $11^{\text{ème}}$ programme, et l'a approuvé, la Loi NOTRe entrait en vigueur. Depuis la réglementation a évolué, d'autres lois ont été promulguées et sont venues moduler certaines dispositions de la loi NOTRe. Si effectivement la mesure de conditionnement prévue par l'Agence pouvait paraître pertinente dans le cadre de la Loi NOTRe, aujourd'hui dans le contexte règlementaire actuel, elle ne l'est plus. C'est d'ailleurs pour cela que le Syndicat a demandé que cette mesure soit remise à l'ordre du jour du Comité de Bassin de l'Agence et de son Conseil d'Administration.

M. BLANCHET poursuit en indiquant les pistes envisageables :

- Diminuer l'investissement ce qui paraît peu souhaitable car le taux de renouvellement est peu élevé puisqu'oscillant entre 0,2 et 0,3 % par an,
- Augmenter les recettes par d'autres subventions ce qui paraît compliqué au regard des politiques de soutien financier du Conseil Départemental et du Conseil régional
- Recourir à l'aquaprêt (emprunt sur des durées plus longues : 40 voire 60 ans), intérêt qui reste à démontrer.

M. BLANCHET rajoute que dans tous les cas, il appartiendra à la nouvelle assemblée de se déterminer. L'augmentation des tarifs n'est pas à exclure. Il ajoute qu'il faudra faire avec les moyens

disponibles et propose un 4^{ème} scénario, celui qui paraît le plus probable avec une suppression de la prime pour épuration et un maintien des taux.

Dans ce cas, le résultat de l'exercice équivaut à celui du scénario 3, ce qui est sans surprise puisque ces deux scénarii intègrent la suppression de la prime pour épuration. Le niveau de redevances est toutefois suffisant pour sortir un excédent à l'issue de l'exercice. La CAF Brute se maintient sur la période de simulation. En revanche, la CAF Nette connaît une baisse dans des proportions analogues à celles du scénario 2. La CAF Nette contribuerait à hauteur de 15% au financement des investissements.

Nathalie GENIN ajoute que les scénarii peuvent paraître un peu pessimiste, mais elle rappelle qu'ils sont réalisés sans prise en compte de résultats antérieurs. Elle précise que l'année dernière, le résultat était de l'ordre de 2M€ ce qui n'est pas anodin et peut moduler grandement le résultat des simulations. Elle ajoute que cette analyse prospective est, toutefois, intéressante parce qu'elle permet effectivement de vérifier le bon calibrage des redevances.

M. le Président tient lui à souligner la fragilité de la situation. A la faveur des lois ou des nouvelles règles de l'Agence de l'Eau, le Syndicat peut se retrouver impacté pour des raisons qui sont indépendantes de sa volonté. Il est donc important que cela ressorte, mais effectivement sans faire de catastrophisme. Le Syndicat se porte bien à l'issue de ce mandat. Il faudra juste rester vigilant et attentif à toutes les évolutions.

Nathalie GENIN rajoute que c'est tout l'intérêt de cet exercice et qu'il conviendra de le réitérer chaque année pour prendre en considération effectivement les paramètres qui peuvent évoluer et qui sont indépendants de la volonté du Syndicat. Ceci permettra de déterminer si les redevances doivent être recalibrées. Cet exercice montre bien à quel point les règles édictées par l'Agence peuvent impacter la situation financière du Syndicat et la forte dépendance par rapport à cet établissement.

M. BLANCHET poursuit:

Analyse prospective – Simulation Section de fonctionnement :

- Légère baisse des produits entre 2020 et 2021 et léger tassement entre 2024 et 2025,
- Vérifier après 2025 qu'il n'y aura pas d'effet ciseau.

Prospectives – Simulation Dépenses de fonctionnement – Détail par article :

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement - Période 2017-2025 :

- Poids important du chapitre 61 (80% = rémunération du délégataire),
- Pas de recrutement prévu à périmètre constant.

BP 2020 - Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement :

- Deux dépenses réelles de fonctionnement principales :
 - · Art.61 Services extérieurs : ~ 60%,
 - Art. 64 Charges de personnel : ~ 20%.

Il fait ensuite un focus sur le personnel, les dépenses et les avantages avant de passer sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Analyse prospective Équilibre de la section de fonctionnement sur l'exercice :

- Épargne brute = 1,1 M€ stable par rapport à 2019 :
 - Epargne brute structurellement conséquente puisque :
 - o la M49 prévoit que les recettes de l'assainissement soient constatées en section de fonctionnement,
 - o le niveau de charges de fonctionnement du Syndicat est mesuré, celui-ci ayant confié l'exploitation à un délégataire et ayant une action essentiellement en matière d'investissement,

Ceci permet de consacrer l'autofinancement dégagé au financement des investissements.

• Marge manœuvre en augmentation de 280 000 € au lieu de 110 000 € en 2019 dû à une légère augmentation de toutes les recettes et des dépenses contenues.

Il achève sa présentation sur la section d'investissement.

<u>Section d'investissement Plan pluriannuel d'investissement :</u>

- Inscriptions toujours supérieures aux réalisations,
- Réalisations en 2019 inférieures au niveau d'investissement fixé car lancement du plus gros marché en toute fin d'année.
- Propositions pour 2020 :
 - Montant total = 2 150 000,00 € HT au lieu d'1 980 000 € HT en 2019 (pour rappel, les redevances actuelles ont été fixées pour réaliser des investissements à hauteur d'1,95 M€ HT)
 - Légère augmentation du niveau d'investissement,
 - Marge de manœuvre pour la future équipe sur l'opération présentant le montant le plus élevé.

Il présente pour terminer les opérations de travaux prévus sur l'exercice 2020.

A l'issue de cette présentation, M. le Président remercie son vice-président et tient à souligner la bonne santé financière du Syndicat. Il conviendra de rester vigilant et maintenir le bon équilibre.

Nathalie GENIN informe l'assemblée que le budget sera présenté lors de la séance qui se tiendra le 4 mars 2020 à 18h.

M. le Président précise que ce sera le dernier comité syndical de la mandature.

M. CERCEL souhaiterait savoir comment fonctionne l'Agence de l'Eau.

Nathalie GENIN indique qu'il y a deux instances, le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration, toutes deux composées de collèges. Le comité de bassin est une assemblée politique jouant le rôle de « Parlement de l'eau » Les collectivités et les usagers sont représentés à hauteur de 40% dans cette instance et les services de l'Etat à hauteur de 20%. Le nombre de membres s'élève sur le bassin Seine-Normandie à 165. Le conseil d'administration se compose de 35 membres, avec une représentation égale pour les collectivités, les usagers et les services de l'Etat. Ces représentants sont élus parmi les représentants du comité de bassin. Le conseil d'administration propose au comité de bassin le projet de programme d'intervention et son financement (proposition du taux des redevances). Il définit les conditions générales de fonctionnement de l'Agence de l'Eau et d'attribution des aides et apprécie, via une commission ad hoc, le bien-fondé des demandes d'aides des maîtres d'ouvrage présentées par la directrice de l'Agence de l'Eau. Il arrête le budget. Nathalie GENIN indique à l'assemblée que Monsieur DIEUDONNE est aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat représentant de Collectivités au sein du comité de bassin. Elle rappelle que la Normandie est rattachée au bassin de la Seine, les Agences étant délimitées selon les grands bassins versants qui composent le territoire national. Cette Agence est celle qui encaisse le plus de recettes du fait de la présence de l'Île de France et de beaucoup d'industries. Les enjeux financiers sont conséquents et l'implication des représentants des industries fortes du fait de ces enjeux. Les Agences interviennent dans le cadre de programme d'intervention. Il y a un principe de solidarité à l'intérieur des Agences des Bassins, ce qui permet notamment de soutenir des opérations relevant du grand cycle de l'eau par les recettes qui proviennent du petit cycle de l'eau et des industriels.

M. DESQUESNES tient à préciser que lorsque l'Agence de l'Eau verse des subventions, elle ne fait pas de cadeau! Elle le fait avec l'argent perçu auprès des usagers du territoire, c'est-à-dire avec l'argent qu'elle a prélevé. Il ajoute : « Il faut bien tenir compte de ça! »

Nathalie GENIN rappelle ce qui a amené l'Agence à envisager la suppression de la prime pour épuration. L'Agence de l'Eau est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement. L'État s'est bien rendu compte qu'il y avait une manne financière. Initialement, le principe en France était l'eau paie l'eau. Il y a quelques années, l'Etat a commencé à faire des prélèvements sur le budget des Agences

pour financer notamment l'Agence Française de biodiversité et le service de police de l'eau qui est rattaché au Procureur. L'État a trouvé le bon filon, ce qui explique aujourd'hui les restrictions. Ces restrictions sont d'ordre diverses. Ce sont d'abord des restrictions propres en interne au niveau de l'Agence de l'Eau avec des départs en retraite qui ne seront pas remplacés d'où l'allongement du délai de traitement des demandes de subvention et de versement. Les autres restrictions sont celles qui impactent le programme d'intervention parmi lesquelles figure la réduction de la prime pour épuration avec une suppression programmée à la fin du $11^{\rm ème}$ programme.

En l'absence d'autres observations, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires qui lui sont présentées.

Délibération

Reçue en Sous-Préfecture d'Avranches le 14 février 2020

<u>2020-02-06</u> – CONVENTION AVEC GTM RELATIVE À LA REFACTURATION DES SERVICES DES SYSTEMES D'INFORMATION AUX ENTITES UTILISATRICES

M. le Président donne la parole à Nathalie GENIN qui informe que la mutualisation entre communauté de communes et différents partenaires (EPIC, syndicats mixtes, etc.) revêt un intérêt certain pour les différentes entités en rationalisant le fonctionnement et le coût des différents services.

Aussi, dans le cadre d'une bonne organisation des services, et afin de permettre un rendu du service public de qualité aux usagers, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et l'ensemble des entités partenaires ont décidé de mutualiser l'acquisition de certains outils, notamment informatiques (matériels et logiciels). C'est ainsi que des groupements de commande sont constitués pour l'acquisition de service ou matériels permettant de mutualiser un système d'informations performant, adapté aux besoins de tous : infrastructure système (réseau, serveurs), licences logiciels...

L'acquisition de ce matériel ou logiciel par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer donne lieu à des coûts, de licence et maintenance notamment, qu'il y a lieu de refacturer à chacun des bénéficiaires.

Il convient donc d'établir des conventions entre GTM et les différents partenaires concernés (SMAAG, SMBCG, SMPGA, OTI, DIOR, ARCHIPEL, CCAS de Granville) afin de préciser les conditions et modalités de refacturation par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer de certains coûts de maintenances, licences ou abonnements liés au bon fonctionnement du système d'information mutualisé entre les différentes entités.

Une clé de répartition des coûts de chaque type de dépenses est définie en fonction de l'objet de la dépense, dans une logique d'équité entre les entités, en fonction de l'usage qui est fait par chacun de l'outil commun. Cette clé de répartition peut être, selon le cas, le nombre de poste, le nombre d'utilisateurs du logiciel, le nombre de licences, etc.

Ces conventions sont conclues pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2017.

Nathalie GENIN informe que le montant des sommes dues par le SMAAG pour la période 2017 à 2019 s'élève à 4 984,12 € HT et que celui-ci sera inscrit au BP 2020.

En l'absence d'observations, la convention avec GTM relative à la refacturation des services des systèmes d'information aux entités utilisatrices est mise aux voix et approuvée à l'unanimité.

• Délibération

Reçue en Sous-Préfecture d'Avranches le 14 février 2020

<u>2020-02-07</u> – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES N°GC 2001 AVEC LA VILLE DE GRANVILLE RELATIVE AUX FOURNITURES ET SERVICES RELEVANT DES MARCHES TIC (TECHNIQUE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

M. le Président passe la parole à Nathalie GENIN qui informe que la Ville de Granville souhaite lancer diverses consultations pour les fournitures et services relevant des marchés TIC nécessitant la constitution de groupement de commande afin :

- d'optimiser les coûts en autorisant une concurrence aussi élargie que possible,
- de répondre aux besoins des utilisateurs en exploitant les nouveaux services proposés sur le marché.
- de sécuriser la mise en place des marchés,
- de simplifier la gestion des marchés.

Ces consultations concerneraient divers projets comme de l'acquisition de matériels, le renouvellement des services de télécommunications mobiles et fixes, la mise en place de nouveaux logiciels...

Dans un souci d'organisation et de lisibilité, il est plus judicieux de passer une seule convention de groupement de commande pour tous ces projets de marchés. Ce groupement concernerait les collectivités et établissements suivants :

- Commune de Granville
- Communauté de Communes Granville Terre et Mer
- SMAAG
- SMPGA
- Centre Communal d'Action Sociale de Granville
- Office de tourisme Granville Terre et Mer
- Archipel de Granville
- Association Présence Christian Dior

Nathalie GENIN précise que le SMAAG a fait le choix de ne pas passer par le groupement de commandes pour l'acquisition des postes informatiques. Les acquisitions effectuées dans le cadre de ce groupement de commande concernent tous les équipements et logiciels communs.

M. le Président demande si la durée de la convention est de 3 ans.

Nathalie GENIN indique qu'elle est d'environ 3 ans mais qu'elle vérifiera et la communiquera lors du prochain comité.

En l'absence d'autres observations, la convention constitutive de groupement de commandes n°GC 2001 avec la ville de Granville relative aux fournitures et services relevant des marchés TIC (Technique de l'Information et de la Communication) est mise aux voix et approuvée à l'unanimité.

Délibération

Reçue en Sous-Préfecture d'Avranches le 14 février 2020

2020-02-08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Avant de donner la parole à Nathalie GENIN, M. le Président tient à préciser que la modification du tableau des effectifs est une démarche courante qui est passée dans chaque commune au conseil municipal. Il rajoute que lorsqu'un poste est créé un autre est fermé, tout cela en fonction des promotions et selon les avancements ; c'est une démarche classique que tout le monde connaît.

M. le Président passe la parole à Nathalie GENIN qui rappelle que le Syndicat lors de sa séance en date du 04/12/2019 a approuvé la suppression de deux postes d'agents de maîtrise et la création de deux postes d'adjoints techniques afin de pouvoir recruter en qualité de fonctionnaire les deux agents employés l'un pour pourvoir au départ d'un des agents du syndicat et l'autre suite au renforcement de la politique d'intervention du Syndicat par l'accentuation de son action sur le contrôle des branchements et leur mise en conformité.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la possibilité de recourir à un type de contrat à durée déterminée, auparavant réservé à la catégorie A, a été étendue aux catégories B et C. L'un des agents concernés a souhaité bénéficier de cette possibilité et ce dans l'attente de sa présentation au concours d'agent de maîtrise avec l'optique de pouvoir, sous réserve de la réussite à ce concours, valoriser les services antérieurs accomplis en qualité de salarié dans le privé.

Pour cela, il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs par la suppression d'un poste d'agent technique et la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Il est rappelé qu'à ce jour, le tableau des effectifs comprend 9 postes répartis comme suit :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de postes
A	Technique	Ingénieur	Ingénieur principal	1
В	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	1
	Technique	Technicien	Technicien principal de 2ème classe	1
	Technique	Technicien	Technicien	1
С	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de	2
			1ère classe	2
	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1
		Adjoint technique	Adjoint technique	2
TOTAL				9

Si cette mesure est adoptée, le tableau des effectifs évoluera de la façon suivante :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de postes
A	Technique	Ingénieur	Ingénieur principal	1
В	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	1
	Technique	Technicien	Technicien principal de 2ème classe	1
	Technique	Technicien	Technicien	1
С	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de	2
			1ère classe	2
	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	2
		Adjoint technique	Adjoint technique	1
TOTAL				9

M. le Président précise que cette décision a été prise en concertation avec l'agent.

En l'absence d'observations, la modification du tableau des effectifs est mise aux voix et approuvée à l'unanimité.

Délibération

Reçue en Sous-Préfecture d'Avranches le 14 février 2020

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président donne communication des décisions prises par le bureau, et par lui-même, dans le cadre des délégations confiées par le comité sur la période allant de novembre à décembre 2019, et passe la parole à Nathalie GENIN.

Nathalie GENIN tient à faire un petit focus sur le fonctionnement des ouvrages suite aux conditions rencontrées ces derniers mois, sur les observations qui ont été effectuées et sur les interventions qui sont à venir. Elle ne surprend pas les élus en indiquant qu'il y a eu beaucoup de précipitations au cours de l'automne dernier et cet hiver. Elle présente à l'écran la chronologie des cumuls journaliers relevés sur la station du SMAAG qui est située sur Bréville-sur-Mer. Entre le 1er septembre 2019 et le

31 janvier 2020, le cumul de précipitations s'est élevé à 536,6 mm. Ce fort cumul n'a pas été sans incidence sur la réaction hydrologique des cours d'eau et sur le niveau des nappes. Trois pics sont à noter, le premier en novembre, le second en décembre et le dernier au début du mois de février.

Elle passe ensuite à la présentation de l'évolution des volumes pompés sur les postes. Le premier poste pris en exemple est celui de la Belle-Croix situé dans la nappe à Bréville-sur-Mer. Les volumes pompés sont passés de 150 m³/jour à 2 000 m³/jour. Ce volume a donc été multiplié par 10.

Sur le secteur de Beausoleil à Saint-Pair-sur-Mer, les trois séquences pluvieuses se font ressentir sur les volumes pompés. Sur ce poste en saison estivale, en année normale, le volume pompé est de 200 m³/jour. Il est passé à près de 1 900 m³ sur cette période soit là-aussi un facteur 10 de variation. Les trois séquences pluvieuses se retrouvent également sur le poste du Bas Chesnaye. Le volume pompé de 30 m³/jour en saison estivale est passé à 300 m³/j.

Ces fortes variations des volumes pompés ont conduit à engager des investigations sur le terrain. Les secteurs sur lesquels ont eu lieu les observations sont ceux de Bréville-sur-Mer et de Coudeville-sur-Mer, la commune de Carolles et les secteurs de la Gicquelière, Chanterie, Leuderie et Angomesnil à Saint-Pair-sur-Mer. Sur ce dernier secteur, des observations, il ressort :

- L'inaccessibilités de beaucoup de regard puisque recouverts d'enrobés,
- Des infiltrations sur les regards. Sur le regard 54052 par exemple, il y a une très légère arrivée d'eau claire venant du piquage de la maison voisine. Après vérification du branchement, il s'avère que le logement rejette un peu d'eau claire en continue. Le temps est sec, ce ne peut donc pas être une gouttière mal connectée. Le branchement privé est défaillant ou le logement a une fuite d'eau.
- Des infiltrations probables sur des tronçons sur lesquels des inspections télévisuelles devront être réalisées.

M. le Président rappelle qu'il faut que le Syndicat soit impérativement prévenu de la réalisation des enrobés. Il ne l'est pas ou lorsqu'il l'est, les enrobés sont réalisés.

Nathalie GENIN poursuit sur les relevés et observations :

- Sur Coudeville au village Herbert :
 - Casse sur un tampon, casse qui n'avait pas été constatée auparavant. Le Syndicat s'en est rendu compte grâce au niveau très haut de nappe. Il va être demandé à l'entreprise, bien évidemment, qu'elle le reprenne.
 - o Forte infiltration au niveau du branchement en partie privative d'une maison neuve (équivalent d'un robinet qui coule). Les techniciens sont allés voir le propriétaire avant les vacances de Noël, celui-ci a revu avec son architecte. Les travaux ont été repris pour partie en domaine privé. Ils seront finalisés lorsque le niveau d'eau aura redescendu.

- Sur Bréville :

- o le regard 82 est à refaire car il y a une infiltration très importante.
- o Au Clos Saint-Hélier infiltration importante sur un troncon, passage caméra à prévoir.
- o Sur Belle Croix, secteur avec infiltration, tous les regards sont sous enrobées, concernant la partie goudronnée, ceux dans les champs sont bloqués.
- o Au lieu-dit la Rivière, regards 52 et 53 d'importantes infiltrations liées à la détérioration des regards par l'H₂S.
- Sur Carolles:
 - o la Lande de Carolles, infiltration sur un tronçon, rien en amont.
 - o Rue Jacques Simon, infiltration importante sur le regard.
 - o Chemin des Moires, infiltration sur un regard.
 - o Route de la Guérinière : infiltration sur un tronçon.
 - o Rue Henry Delaspre, infiltration sur un tronçon, légère infiltration en provenance du tronçon en partie privée.
 - o Chemin de l'Humelière, infiltration de plus en plus importante au fil du réseau. Tampon bloqué.
 - o Rue de la Division Leclerc légère arrivée, infiltration importante sur les regards.
 - O Chemin de la Doublière, légère arrivée également.

Suite à ces constats, les travaux suivants vont être engagés dans le cadre de l'accord-cadre portant sur les divers travaux :

- Remise à la cote de 50 tampons pour permettre un constat visuel des regards et un diagnostic par ITV des tronçons.
- Reprise de l'étanchéité de 19 regards, avec une résine qui va être remise sur les parois.
- Réhabilitation de 48 mètres linéaires de canalisations de collecte sur l'aire de camping-car à Carolles qui a été totalement submergée par le Crapeux, ce qui explique les forts volumes d'eau qui ont transité par ce poste.

M. RAILLIET rajoute qu'effectivement tout va être réglé. Il explique que si le Crapeux déborde c'est normal, par contre, il n'est pas normal que les eaux du Crapeux rejoignent le réseau d'eaux usées via l'évacuation pour les eaux grises prévue pour les camping-cars. Une vanne sera implantée et permettra d'éviter cette situation l'hiver en saison creuse.

Nathalie GENIN indique que le Syndicat a alerté la commune de Carolles sur des arrivées sur le camping communal. La commune de Carolles a rencontré une entreprise pour étancher les regards puisque c'est également à ce niveau que les infiltrations ont été constatées.

M. le Président précise que ce sont là des constats matériels et physiques, mais que tout cela n'est pas sans conséquence. Il indique qu'il a dû autoriser des déverser dans le milieu naturel et ce afin d'éviter les remontées dans les habitations. Il tenait à en informer l'assemblée.

Nathalie GENIN indique que cela n'explique pas tout. Sur le secteur de Groussey qui n'a pas été cité, il y a par exemple, une canalisation de collecte qui a été implantée en domaine privé sur laquelle trois branchements ont été réalisés et mis en attente. Aujourd'hui, aucune habitation n'a été construite, les branchements ne sont pas bouchonnés et le champ se draine dans le réseau. Au débouché de l'ancien refoulement de la canalisation provenant de la ZA du Croissant, des infiltrations ont été constatés sur le regard qui a été détérioré par l'H₂S. Là-aussi, les deux champs alentours se drainent dans le réseau d'eaux usées

A3SN a fait un retour lors du Carrefour de l'Eau et indiqué que dans toutes les zones où il y avait des nappes, les volumes d'eaux parasites sont montés en flèche là où les canalisations sont en PVC. Sur ces canalisations, ce sont de petits joints et ces joints-là supportent la pression intérieure qui n'est pas forcément très forte, mais pas la pression extérieure extrêmement importante en nappe haute.

M. DESQUESNES se souviens d'un jour où il s'est fait « agripper par Madame Nathalie » qui avait remarqué une arrivée d'eaux parasites. En fin de compte, les recherches ont montré que la canalisation avait été abîmée par un coup de charrue. Il a fallu très peu de temps au SMAAG pour s'en rendre compte.

M. le Président rajoute que cela veut bien dire aussi qu'il faudra s'interroger sur le choix du matériau lors des futurs travaux. Certes, la fonte ou le grès a un coût beaucoup plus important, mais cela dure dans le temps. L'investissement en vaut peut-être la peine!

Nathalie GENIN rajoute que personne n'avait appréhendé l'impact de l'H₂S. Elle précise que l'amiante et le béton ne résistent pas aux agressions de l'H₂S. Il conviendra de définir quels sont les matériaux les plus adaptés en fonction des contextes rencontrés.

Elle poursuit sur les contrôles de conformités et rappelle qu'il restait un certain nombre d'habitations sur le secteur du Fourneau et de ST-Nicolas Plage à Granville qui n'avait pas été contrôlées. Il n'en reste plus beaucoup à ce jour. Des courriers successifs ont été envoyés tous les quinze jours avec dans le troisième et dernier courrier la menace de majoration de la redevance d'assainissement. Il semble que cela soit persuasif.

M. le Président regrette qu'il faille en arriver là.

Nathalie GENIN précise que dans les parcelles qui restent grises, il y a deux contrôles qui ont été effectués cet après-midi. Sur Saint-Pair-sur-Mer, il avait été défini deux zones prioritaires en bordure de littoral. Là-aussi, l'avancement est satisfaisant. Elle ajoute qu'un usager a dit à un technicien qu'il

avait pris rendez-vous parce qu'il avait vu la menace de majoration tout en demandant si cela exécuté....

Elle informe l'assemblée de la décision prise par le Syndicat de passer tous les travaux concernant les branchements en partie privative sous maîtrise d'ouvrage privée, dorénavant. La procédure est beaucoup plus simple. Il n'y a plus besoin de passer une convention avec les propriétaires concernés. Une lettre de notification des aides est adressée à ceux-ci une fois l'instruction faite. Elle informe M. PICOT qu'un usager du secteur des Routils est passé cet après-midi pour demander si des aides étaient toujours possibles et quand elles le seraient.

M. le Président demande si les rouges non-conformes ne sont pas, désormais, conformes. Ils se sont peut-être mis en conformité mais n'ont pas été contrôlés. Il l'espère en tout cas. Il rappelle qu'il a demandé, il y a plusieurs années déjà, d'engager un suivi des non-conformités. Il rajoute qu'il ne faut pas se contenter du constat mais s'assurer de la mise en conformité. Il précise que c'est en cours, et normalement cela sera fait avant la fin du mandat.

M. PETITGAS constate qu'une des propriétés non contrôlées à St-Nicolas Plage est un collectif comportant 25 logements. Cela lui semble quand même important. Il indique qu'il y a un enjeu fort vu le nombre de logements et demande s'il y a eu des contrôles déjà effectués.

Nathalie GENIN répond par la négative.

M. le Président demande de quelle résidence il s'agit. S'il s'agit de l'ancienne colonie de vacances, il précise qu'elle a déjà été contrôlée.

Nathalie GENIN précise que ce n'est pas la colonie de vacances.

M. PICOT rappelle que cette colonie de vacances s'est transformée en résidence puisque ce sont des logements. Il précise qu'il y a toujours la colonie de vacances d'EDF.

M. le Président demande s'il s'agit de la résidence en face du contrôle technique.

Nathalie GENIN indique qu'elle va faire le point avec les agents.

M. le Président indique voir de quel immeuble il s'agit, et ajoute que s'il n'a pas été contrôlé ce n'est pas normal. Le Syndicat va s'y intéresser de près.

M. le Président demande à l'assemblée si elle a d'autres questions à poser ou d'autres sujets à évoquer. L'assemblée lui ayant répondu par la négative, il souhaite aux Conseillers une excellente soirée.

**_*_

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le Président	Le 1 ^{er} Vice-Président	Le 2 ^{eme} Vice-Président	Le 3 ^{eme} Vice-Président
)	
G. LECROISEY	PLANCHET	JP. DAVID	Ph. DESQUESNES
			The state of the s
S. AMAURY	D. BAZIRE	JC. BISSON	J. BOUTOUYRIE
		J.C.B	
N. BUNEL	B. CERCEL	JP. CHARNEAU	D. CLEMENT
	Of		
JM. DELAPLANCHE	M. DESBOUILLONS	R. DI MASCIO	D. FERET
	YX		a to store the store of the sto
E. GIRARD	A. GUESNON	R. HARIVEL	D. HUET
	1	Darine	
JP. LAUNAY	J. LELEGARD	V. MELLOT	P. NIOBEY
		-	0
JM. NOGUES	L. PETITGAS	P. PEYROCHE	M. PICOT
A. QUESNEL	V. RAILLIET	S. ROULLEY	R. SILANDE
A		Hum	
D. TAILLEBOIS	S. THEVENIN	F. VERNIER	JM. VERON